

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

OCTROI DE PRÊTS D'HONNEUR ÉTUDIANTS. DÉCISION

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Feytout-Perez, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
M Capouillez à Mme Marenzoni
Mme Rigaud à M Delpeyrat
M Grémy à Mme Durand
M Deau à M Cristofoli
Mme Vaccaro à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique Canouet.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 novembre 2021
Rendue exécutoire le : 12 novembre 2021
Publiée le : 12 novembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 novembre 2021

OCTROI DE PRÊTS D'HONNEUR ÉTUDIANTS. DÉCISION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Par délibération n° DG20_161 du 16 décembre 2020, le Conseil municipal décidait de la création d'un prêt d'honneur étudiant d'un montant de 2 000 €, remboursable sur une durée allant de 4 à 6 ans en cas d'octroi d'un 2ème prêt pour des études longues ou onéreuses et adoptait le règlement pour l'octroi de ces prêts étudiants.

Cette délibération prévoit que l'octroi des prêts fait l'objet d'un avis de la Commission permanente du CCAS puis d'une délibération en Conseil municipal.

Ainsi, la Commission permanente du CCAS lors de la séance du 22 septembre 2021 et de celle du 20 octobre 2021 a rendu un avis favorable à l'octroi de deux prêts d'honneur étudiants, les éléments de situation sociale et financière des demandeurs et la cohérence des projets scolaires répondant au règlement adopté par la Ville. Afin de préserver l'anonymat des demandeurs, l'annexe jointe à la délibération présente aux conseillers municipaux les éléments de la décision d'octroi de ce prêt.

La signature d'une convention entre la Ville et le bénéficiaire permet de prévoir notamment le remboursement de ce prêt selon les conditions fixées par le règlement (modèle joint).

Le remboursement du prêt s'effectuera à partir de la deuxième année après la fin du parcours étudiant, sur une durée maximale de 4 ans, qui pourra être étendue à 6 ans en cas d'attribution d'un deuxième prêt.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer un prêt d'honneur étudiants d'un montant de 2 000 € aux deux demandeurs figurant en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer un prêt étudiant d'un montant de 2 000 € aux deux demandeurs figurant en annexe de la délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'octroi d'un prêt d'honneur avec le bénéficiaire de l'aide.

Impute la dépense puis la recette au compte 274 « prêts » fonction 520 « interventions sociales ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **33 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 novembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

OCTROI DE PRÊTS D'HONNEUR ÉTUDIANTS

Avis favorable de Commission permanente du CCAS du 22 septembre 2021 pour octroyer un prêt à :

Nom et prénom du demandeur	Adresse	Année de naissance	Étude suivie	Durée des études	Coût total d'une année d'étude
Désormais Sara	9B rue Henri Martin 33160 Saint-Médard-en-Jalles	2001	Diplôme d'Université d'Études Internationales à l'IUT de Bordeaux Montaigne – année scolaire 2021/2022 en Erasmus à l'Université de Cantabrie en Espagne	3 ans (2 années déjà suivies et validées)	6 800 €

Avis favorable de Commission permanente du CCAS du 20 octobre 2021 pour octroyer un prêt à :

Nom et prénom du demandeur	Adresse	Année de naissance	Étude suivie	Durée des études	Coût total d'une année d'étude
Garcia Zoé	49 allée de la Rose des Sables 33160 Saint-Médard-en-Jalles	2000	Diplôme « Bachelor » à l'ISEG de Bordeaux (école du digital, du marketing et de la communication)	1 an	7 842 €



PRÊT D'HONNEUR ÉTUDIANTS CONVENTION D'OCTROI

Entre

D'une part,

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles, représentée par Stéphane Delpeyrat, Maire, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2021,

Et

D'autre part,

M

, domicilié(e) à Saint-Médard-en-Jalles,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet :

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles décide d'octroyer à _____ un prêt d'honneur étudiants d'un montant de 2 000 € pour lui permettre de poursuivre ses études.

Article 2 – Conditions de remboursement :

Le bénéficiaire du prêt s'engage à le rembourser à la Ville en 4 échéances annuelles de 500 € selon le calendrier suivant :

- 1^{er} septembre 2024
- 1^{er} septembre 2025
- 1^{er} septembre 2026
- 1^{er} septembre 2027

La Ville émettra un avis des sommes à payer, à réception duquel le bénéficiaire procédera au paiement.

Le bénéficiaire devra transmettre tous les ans, jusqu'à la fin des études financées, un certificat de scolarité, au plus tard le 30 novembre à la Direction des finances de la Ville, afin de s'assurer que l'étudiant n'a ni terminé ni interrompu ses études avant terme. Dans le cas de non présentation dudit certificat de scolarité, le remboursement deviendra immédiatement exigible.

Le bénéficiaire s'engage à signaler tout changement d'adresse à la Direction des finances de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le

Le Maire,

Le bénéficiaire,

Stéphane Delpeyrat

M



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_140
Date de la décision :	2021-11-09 00:00:00+01
Objet :	OCTROI DE PRÊTS D'HONNEUR ÉTUDIANTS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20211109-DG21_140-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211109-DG21_140-DE-1-1_0.xml	text/xml	865
Nom original :		
DG21_140.pdf	application/pdf	721248
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211109-DG21_140-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	721248

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 novembre 2021 à 10h13min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 novembre 2021 à 10h13min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 novembre 2021 à 10h13min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 novembre 2021 à 10h18min22s	Reçu par le MI le 2021-11-12